PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Directions départementales des territoires
de l'Essonne et de Seine-et-Marne

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ

N° 2025-DDT-SE-218 du 5 juin 2025

relatif au transfert et à la prolongation de l'autorisation environnementale d'épandage dans les départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne des terres de décantation produites par l'usine d'eau potable Edmond-Pépin de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne).

.....

Article 2 : objet.

En application de l'article R. 181–49 du Code de l'environnement, l'autorisation environnementale de l'activité d'épandage, dans les départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne, des terres de décantation produites par l'usine d'eau potable Edmond-Pépin de Choisy-le-Roi, est prolongée aux conditions fixées par le présent arrêté.

.....

Article 35 : notification, publication et information des tiers.

Le présent arrêté est notifié au bénéficiaire désigné à l'article 3 et affiché par ses soins dans les locaux de l'usine d'eau potable Edmond-Pépin de Choisy-le-Roi.

Le présent arrêté fait l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.

En vue d'information des tiers et, en application de l'article R. 181-44 du Code de l'environnement :

– une copie du présent arrêté est déposée dans les mairies des communes mentionnées à l'article 5 et peut y être consulté ;

– un extrait du présent arrêté est affiché dans les mairies des communes mentionnées à l'article 5, pendant une durée minimale d'un mois. Un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité d'affichage est adressé par les soins de chaque maire, selon l'appartenance de la commune à l'un ou l'autre des deux départements concernés, soit à la préfète de l'Essonne, soit au préfet de Seine-et-Marne.

– le présent arrêté est publié, pendant une durée minimale de quatre mois, sur le site internet de l'État en Essonne et sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne, aux adresses réticulaires respectives suivantes : www.essonne.gouv.fr (rubriques successives : « publications », « arrêtés » et « eau : arrêtés préfectoraux et récépissés de déclaration ») et www.seine-et-marne.gouv.fr .

.....

Pour la Préfète de l'Essonne
et par délégation,
Le Secrétaire Général
Signé : Olivier DELCAYROU

Pour le Préfet de Seine-et Marne
et par délégation,
Le Secrétaire Général
Signé : Sébastien LIME